LA RÉGLEMENTATION DES ALLÉGATIONS COSMÉTIQUES



D A T A B O O K 2 0 2 4

LA BASE DE LA RÈGLEMENTATION EUROPÉENNE	p. 4
Allégations : les Critères Communs Allégations : les lignes directrices	p. 5 p. 8
	·
LES ALLÉGATIONS EN DISCUSSION	p. 18
Allégations : les nouveautés du Règlement 1223/2009	p. 19
Allégations cosmétiques : les leçons de l'alimentaire	p. 25
Les allégations cosmétiques en règle, selon Cosmetics Europe	p. 29
Allégations cosmétiques : le rapport de la Commission	p. 30
"Sans", "Hypoallergénique": quel statut pour ces allégations?	p. 35
ENTRE RÉGLEMENTATION ET AUTORÉGULATION	p. 41
De l'intérêt des régulations professionnelles en matière de publicité	p. 43
Allégations : le conseil paritaire de l'ARPP en faveur d'une mise à jour de	p. 46
la Recommandation "Produits Cosmétiques"	μ
Pourquoi une 8e révision de la Recommandation "Produits	p. 48
Cosmétiques" de l'ARPP?	p. 10
Allégations : les nouvelles règles pour les produits cosmétiques	p. 50
La nouvelle Recommandation "Produits Cosmétiques" de l'ARPP :	p. 55
causes et conséquences	p. 55
Les allégations cosmétiques du point de vue européen	p. 63
Allégations cosmétiques : les réponses de la FEBEA au congrès de	p. 68
Chartres	
Réunion d'information FEBEA "Quelles nouvelles règles pour les	p. 75
allégations cosmétiques ?" : la séance de Questions/Réponses	
L'interdiction des "Sans" : pour Cosmébio, une mauvaise lecture du	p. 87
droit et une atteinte à la liberté	'
Interdiction des "Sans" : des textes sans valeur légale selon	p. 89
Cosmébio	ρ. σσ,
Allégations cosmétiques : faut-il se conformer au Document Technique	p. 91
européen?	p. 31,
Allégations "Sans" : les précisions des autorités de contrôle	p. 93
françaises	p. 95
•	n 06
Un point de la DGCCRF sur le contrôle des allégations cosmétiques	p. 96
Les allégations "Sans" à l'International	p. 101
Une pétition pour interdire les allégations "Sans savon"	p. 104
Allégations "Avec": 200 000 € d'amende pour Sephora	p. 106
Microbiome-friendly: une certification pour les produits et ingrédients cosmétiques	p. 107
Microbiote cutané et objectivation des allégations	p. 110
La certification Vegan pour la filière cosmétique	p. 113
La certification vegan pour la ritiere cosmetique	p. 113,
LES ALLÉGATIONS ENVIRONNEMENTALES	p. 115
Le nouveau cadre réglementaire des allégations environnementales	p. 116
Allégations de neutralité carbone : les décrets sont parus	p. 123
Information sur les caractéristiques environnementales des produits : le	p. 125
Décret est paru	40=
Les allégations environnementales à l'International	p. 127

Les certifications et logos environnementaux à l'International	p. 131
Recommandation de la Commission européenne pour l'utilisation de	p. 136
méthodes d'empreinte environnementale	
Du Green Deal à l'écoconception et à la notation environnementale	p. 138
Allégations environnementales : le nouveau cadre en pratique (1/2)	p. 141
Allégations environnementales : le nouveau cadre en pratique (2/2)	p. 147
Allégations environnementales : bilan de la première enquête de la	p. 151
DGCCRF	
Allégations environnementales : le Guide du CNC est mis à jour !	p. 153
La Commission européenne notifie sa proposition de Directive "Green	p. 155
Claims"	
La Directive européenne sur les pratiques commerciales déloyales	p. 159
étendue aux allégations environnementales	

Depuis l'entrée en vigueur en 2013 du Règlement Cosmétiques 1223/2009, les allégations cosmétiques sont sous tension et ne cessent d'être scrutées sous l'angle des Critères Communs qu'elles doivent respecter pour pouvoir être utilisées. Plusieurs d'entre elles, ciblées comme étant dénigrantes voire mensongères, ont fait l'objet de vifs débats. L'industrie a craint un encadrement plus strict avec une liste limitative d'allégations autorisées, à l'instar de ce qui se pratique en alimentaire. La menace n'est toujours pas totalement exclue, même si elle semble aujourd'hui contenue grâce à l'autorégulation et à ses nouvelles règles, applicables depuis le 1er juillet 2019.

Au-delà des principes déjà connus, elles ont institué un cadre très restrictif, notamment pour les allégations "Sans..." ou "Hypoallergénique", qui en sont devenues quasiment toutes impossibles à afficher sur les packagings et dans les publicités pour les produits cosmétiques. Comment faire sans les allégations "Sans..." ? Quelles revendications s'interdire et par quoi les remplacer ? Comment les autorités de contrôle peuvent-elles sanctionner les non-conformités en la matière ?

Plus récemment, la vague des législations en faveur de la préservation de l'environnement, comme en France la loi AGEC, ont apporté leur lot d'allégations interdites supplémentaires... et quand bien même c'est la tendance du moment, il est bien difficile de se revendiquer respectueux de la planète, parfois tout à fait interdit de mettre en avant qu'un produit est biodégradable, même s'il l'est en réalité...

Toutes les dispositions applicables aux allégations, leur élaboration et leurs motivations, les dates butoirs, les débats qu'elles ont suscités et les conseils pour bien les interpréter sont réunies dans ce databook.



© CosmeticOBS-L'Observatoire des Cosmétiques, 2023 8 rue Bernard Iské 92350 Le Plessis-Robinson – France

125,54 € ISBN: 979-10-92544-30-5



 $\frac{info@cosmeticobs.com}{cosmeticobs.com}$